Interpellation écrite du 4 mars 2020 de M. Simon Brandt: «Extinction Rebellion ou commerce local?»

Le samedi 8 février 2020 vers midi, une trentaine d'activistes du groupe Extinction Rebellion a bloqué l'accès par la rue du Rhône au parking de Rive pendant trois quarts d'heure.

Un porte-parole de ce mouvement a indiqué à la *Tribune de Genève* que cette action avait pour but «d'alerter la population sur le réchauffement climatique.» Cette action a surtout eu pour effet de causer des pertes de gains importantes pour les maraîchers et les commerçants du marché et des Halles de Rive, mais aussi des désagréments importants pour leurs clients, dont de nombreuses familles et des personnes âgées. On sait également que l'un des cofondateurs de ce groupe, dont le titre est pour le moins inquiétant, a déclaré en novembre 2019 que «la Shoah n'était «qu'une simple connerie» de l'histoire».

Le Conseil administratif est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes:

- était-il informé de la tenue de cette action?
- Cautionne-t-il cette action?
- Considère-t-il que terroriser de la sorte des maraîchers, des commerçants et des clients est un moyen adéquat pour «alerter la population sur le réchauffement climatique»?
- A-t-il l'intention d'entamer des démarches sur le plan judiciaire pour sanctionner le groupe Extinction Rebellion et ses activistes, afin de demander des dommagesintérêts suite au préjudice causé aux maraîchers, aux commerçants et aux clients du marché des Halles de Rive? Respectivement d'indemniser ces derniers?
- A-t-il prévu des mesures pour que de telles actions inacceptables à l'égard des maraîchers, des commerçants et des clients du marché et des Halles de Rive ne se reproduisent plus?

Que le Conseil administratif soit d'avance remercié de ses promptes réponses aux présentes questions.